Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/12/2024 - B2024/018658 - 2023 B 01428 - 952 903 946 - A&B FOOD

18653

S.A.S. A&B FOOD
351 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
83000 TOULON
Siren : 952 903 946

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 05/05/2024

Le 05/05/2024 à 14h00, les associés se sont réunis au siège de l'entreprise en assemblée générale ordinaire annuelle. Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présent :

- M. MORIN Baptiste, Associé, Gérant
- M. BEN HASSINE Abdelaziz, Associé, Gérant

Le Gérant constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

• la feuille de présence.
• le rapport de la gérance ;
• le texte des projets de résolutions ;

Le Gérant déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Gérant rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Questions diverses.

Puis le Gérant donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution I - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 7 485 euros.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 7 485 euros

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ;

Résolution II - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 0 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice 7 485 euros.
- Résultat fiscal de l'exercice : 7 485 €

Affectation

- Au report à nouveau, soit 7 485 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des derniers exercices.

Résolution III - Absence de conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution IV- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents ;

Imprimé 2065 du 04/07/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes	
Déclaration néante	
Si PME innovantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	

A ADRESSES DE L'ENTREPRISE	
adresse du siège social	351 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 83000 TOULON FRANCE
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : 	
Adresse de messagerie	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées	RESTAURATION RAPIDE	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC	
1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer :

l'État de résidence		le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
Forme juridique de l'entité du groupe		Désignation de l'entité du groupe	
Numéro, type et nom de la voie de l'entité du groupe			
Complément de distribution de l'entité du groupe			
Lieu-dit, hameau de l'entité du groupe			
Code postal de l'entité du groupe		Ville de l'entité du groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	

ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément			
Visa : CGA		Viseur conventionné		

Imprimé 2065 du 04/07/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %	
Déficit	7 485
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	

Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer

Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

Imprimé 2033A du 04/07/2024

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N			
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	4 000	030	400	3 600
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	4 000	048	400	3 600
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070		
	Autres (3)	072		074		
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	1 449	086		1 449
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	1 449	098		1 449
Total général (I + II)		110	5 449	112	400	5 049

PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel			120	100
Écarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	
Réserves réglementées			130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	)	132	
Report à nouveau			134	
Résultat de l'exercice			136	-7 485
Subventions d'investissement			137	
Provisions réglementées			140	
Total I			142	-7 385
Provisions pour risques et charges — **Total II**			154	
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées			156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
Fournisseurs et comptes rattachés			166	1 463
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	213	172	213
Comptes courants d'associés			173	10 758
Autres dettes			175	
Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	12 434
Total général (I + II + III)			180	5 049

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 04/07/2024

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE							Exercice N
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
Production vendue	biens		215		214		
	services		217		218		19 037
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
Production immobilisée					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		19 037
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234		14 057
Variation de stock (marchandises)					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240		
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242		7 306
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243		)	244		
Rémunérations du personnel					250		4 341
Charges sociales					252		93
Dotations aux amortissements					254		400
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255		
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264		26 197
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		-7 160
Produits et charges divers							
Produits financiers					(III)	280	
Produits exceptionnels					(IV)	290	
Charges financières					(V)	294	325
Charges exception-nelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	-7 485

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	7 485
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986					
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991				342	
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements et souscriptions outre-mer				344					
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993					
Divers, dont :			Créance due au report en arrière du déficit	346					
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655					
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643					
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645					
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				350	
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641					
			Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990					
			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	7 485
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	7 485

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 04/07/2024

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	4 000	444		446	4 000		
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490		492	4 000	494		496	4 000		

II AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	400	534		536	400	
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570		572	400	574		576	400	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 04/07/2024

2033D — RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	7 485
TOTAL des déficits restant à reporter	870	7 485

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 04/07/2024

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	19 037
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	19 037
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	14 057
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	2 069
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	5 237
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	21 363
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée — **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	-2 326
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	du		au	
Date de cessation			186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	